



FDS - Morsure sucrée 100%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation FDS - Morsure sucrée 100%

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit FDS Casa loca

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Usage consommateur, Usage professionnel

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Casa Loca

214 rue gornet boivin

10100 Romilly sur seine France

Téléphone : 0632985205

Site web www.sublimatelier.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
-------------------	---

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucun

Pictogrammes : Aucun

Mentions de danger

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH

FDS - Morsure sucrée 100%

EUH208	Contient 1-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one (57378-68-4) Methyl non-2-ynoate (111-80-8) (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one (23726-93-4) Pentadecan-15-olide (106-02-5) 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde (68039-49-6) Ethyl 2,3-époxy-3-phénylbutyrate (77-83-8) (R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5) Methyl cinnamate (103-26-4) Linalyl acetate (115-95-7) α -hexylcinnamaldehyde (101-86-0) . Peut produire une réaction allergique.
--------	---

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Undecan-4-olide	n°CAS : 104-67-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-225-4	5,09	Aquatic Chronic 3 - H412	Non applicable
alcool benzylique	n°CAS : 100-51-6 Numéro d'identification UE : 603-057-00-5 N°CE : 202-859-9	4,645	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302	ETA oral 1200
2-tert-butylcyclohexyl acetate	n°CAS : 88-41-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 683-341-3	4,59	Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
Vanillin	n°CAS : 121-32-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-464-7	4,0725	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
1,4-dioxacycloheptadecane-5,17-dione	n°CAS : 105-95-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-347-8	3,645	Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
2-ethyl-3-hydroxy-4-pyrone	n°CAS : 4940-11-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 225-582-5	2,59	Acute Tox. 4 Oral - H302	Non applicable
Citronellyl acetate	n°CAS : 150-84-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 205-775-0	2,16	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
Diethyl malonate	n°CAS : 105-53-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-305-9	1,925	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-ène-1-yl)-but-3-ène-2-one	n°CAS : 127-41-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-841-6	1,25	Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
Ethyl enantate	n°CAS : 106-30-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-382-9	1,17	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412	Facteur M: 1 / 1
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane, galaxolide, (HHCB)	n°CAS : 1222-05-5 Numéro d'identification UE : 603-212-00-7 N°CE : 214-946-9	1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable
2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	n°CAS : 68039-49-6 Numéro d'identification UE : 605-043-00-4 N°CE : 268-264-1	0,9	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Pentadecan-15-olide	n°CAS : 106-02-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-354-6	0,62	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
α -hexylcinnamaldehyde	n°CAS : 101-86-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 202-983-3	0,5	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable

FDS - Morsure sucrée 100%

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate	n°CAS : 77-83-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-061-8	0,315	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Linalyl acetate	n°CAS : 115-95-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-116-4	0,3	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Allyl heptanoate	n°CAS : 142-19-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 205-527-1	0,27	Acute Tox. 3 Dermal - H311 Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412	Facteur M: 10 / 10
Methyl cinnamate	n°CAS : 103-26-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-093-8	0,1575	Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexe n-1-yl)-2-buten-1-one	n°CAS : 57378-68-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 260-709-8	0,135	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
(R)-p-mentha-1,8-diène	n°CAS : 5989-27-5 Numéro d'identification UE : 601-096-00-2 N°CE : 227-813-5	0,1125	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: 1
α-methylcinnamaldehyde	n°CAS : 101-39-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 202-938-8	0,1	Aquatic Acute 1 - H400	Non applicable
Methyl non-2-ynoate	n°CAS : 111-80-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-909-2	0,045	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1A - H317	Facteur M: 1 / 1
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cycl ohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	n°CAS : 23726-93-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 245-844-2	0,015	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1A - H317	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau - Aucune information disponible.

Après contact avec les yeux - Rincer immédiatement soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion - En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune donnée disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



FDS - Morsure sucrée 100%

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Brouillard d'eau
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucune donnée disponible.

Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Ne pas laisser les eaux de ruissellement des pompiers pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Fournir une ventilation adéquate.

Pour les secouristes

- Éviter la génération de poussière.
- Fournir une ventilation adéquate.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Éviter la génération de poussière.
- Ramasser sans poussière et déposer sans poussière.
- Utilisez un aspirateur industriel agréé pour l'enlèvement.
- Ventiler la zone affectée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13

FDS - Morsure sucrée 100%

- Equipement de protection individuelle : voir rubrique 8
- Manipulation sûre : voir section 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Aucune information disponible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune donnée disponible.

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Blouse de laboratoire.

- Lunettes de sécurité anti-poussière.



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Solide ivoire	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Solide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		< 100 °C	

FDS - Morsure sucrée 100%

Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.



FDS - Morsure sucrée 100%

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune donnée disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé



FDS - Morsure sucrée 100%

- Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

- Non classé

- n'est pas applicable

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets



FDS - Morsure sucrée 100%

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- Aucune information disponible.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Aucune information disponible.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification
14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3 - Classe(s) de danger pour le transport
14.4 - Groupe d'emballage
14.5 - Dangers pour l'environnement
<u>Dangers pour l'environnement</u> : Non
<u>Polluant marin</u> : Non
14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	Aucune donnée disponible
<u>Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales</u>	Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.
15.2 - Évaluation de la sécurité chimique	

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	31/07/2026		



FDS - Morsure sucrée 100%

Abréviations et acronymes

- ADR : L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
- CME0 : Concentration la plus faible avec effet observé.
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
- DME0 : niveau d'effet indésirable observé le plus bas.
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- EC50 : Concentration efficace de la substance provoquant des effets néfastes chez 50 % des animaux testés.
- IATA : Association du transport aérien international.
- IMDG : Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- NOEC : Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- PNEC : concentration prévue sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TWA : moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2



FDS - Morsure sucrée 100%

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont à jour à la date à laquelle la FDS a été préparée ou révisée. La mise en œuvre des mesures fournies sur la FDS relève de la responsabilité des entreprises utilisatrices en aval. Les utilisateurs en aval peuvent modifier les mesures de la FDS en fonction des conditions de leur propre entreprise.

*** **